



Studio déclarer pour 1 personne ?

Par **Jess56**, le **02/08/2011** à **16:42**

Bonjour,

Je vais être locataire d'un studio de 18m². Le propriétaire m'a dit qu'il avait enregistré son studio à la préfecture pour qu'il n'y ait qu'une seule personne dedans et que du coup je n'avais pas le droit d'emmener de clic clac ni de lit double ni de lits superposés (seulement un lit simple). Je lui ai fait un chèque de caution et mon premier chèque de loyer mais je ne pourrais signer le bail que quand j'emmènerais mes meubles pour qu'il les vérifient.

Je n'avais jamais entendu cela ! Est-ce que c'est vrai ? Je me demandais donc si je pouvais quand même inviter ma famille à dormir chez moi ?

Merci

Jessica

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **17:06**

C'est de l'intox. Une fois dedans vous pouvez vivre avec qui vous voulez, inviter qui vous voulez.

Faites semblant de le croire et signez votre bail